

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 006-1021/15/CC

■ Approbation de la création d'une Opération d'Investissement relative à la valorisation énergétique du patrimoine

DEESV 15/13166/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 22 juin 2009 par délibération DDIP-007- 1446/09/CC les « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat Energie Territorial – Bilan carbone – Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions », intégrant le Programme de maîtrise de l'énergie (MDE) du patrimoine de MPM.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est donc engagée par délibération n°DDIP 001-664/12/CC du 26 octobre 2012 dans une stratégie énergétique structurée à travers son PCET.

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de MPM fixe, notamment, des objectifs de réduction de 30% des consommations d'énergie, qui impliquent la rénovation énergétique du patrimoine, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables à hauteur de 40% des consommations du patrimoine communautaire.

En vue de la mise en œuvre d'actions du PCET, en lien avec les enjeux énergétiques, un marché « d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine », a été notifié le 28 novembre 2011, pour 4 ans. Celui-ci visait à réaliser des études patrimoniales et énergétiques pour mettre en œuvre le programme de maîtrise de l'énergie du patrimoine de MPM.

Le programme d'études a tout d'abord consisté à réaliser des diagnostics de sites prioritaires dans la gestion du patrimoine, afin de rationaliser les consommations d'énergie, voire mettre en œuvre des énergies renouvelables lorsque cela était opportun.

Ce diagnostic du patrimoine a été complété et étendu aux sites de MPM tels que les terrains non bâtis, susceptibles d'abriter le développement d'énergies renouvelables et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce premier marché arrive à terme le 27 novembre 2015.

Afin d'assurer la continuité du programme d'études et de l'étendre à l'ensemble du patrimoine de MPM, il est proposé l'attribution d'une nouvelle opération d'investissement visant à poursuivre la « Valorisation énergétique du patrimoine », de **208 333,33 euros HT, soit 250 000 euros TTC**.

L'attribution de cette autorisation permettra le lancement d'un second marché d'assistance pour la valorisation énergétique du patrimoine de MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE) ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative aux « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat-Energie Territorial – Bilan carbone - Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention » ;
- La délibération n° DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEDD 017-701/15/CC du 19 février 2015 relative à l'affectation d'opérations d'investissement dans le cadre du Budget Général 2015.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Climat-Energie Territorial afin de compléter la démarche volontaire de valorisation énergétique engagée par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur son patrimoine ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération « Valorisation énergétique du patrimoine » d'un montant de 250 000 euros TTC, soit 208 333,33 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI : DEEU/15-1 – Sous-Politique : G 410 – Nature : 2031 — Fonction : 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2016 : 150 000 euros

Année 2017 : 100 000 euros

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable – Plan climat
Maîtrise de l'énergie

Éric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER